



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 11 octobre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Marchés de rénovation des réseaux d'eau et de pose de compteurs sur St Disdier— avenant n°1 : Des travaux complémentaires ont dû être réalisés par l'entreprise SATP. Un avenant est proposé pour un montant de 25.676,37 € HT ce qui porte le montant du marché à 206.207,93 €. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant proposé.

2- Fourniture d'un porte outil destiné au déneigement et au fauchage attribution du marché : la commune a lancé le 22/08/2016 une consultation pour ce marché. Le conseil municipal à l'unanimité attribue les marchés à l'entreprise MONOD pour un montant de 173.860 €.

3- Marché de maîtrise d'œuvre du centre de bien-être - avenant n° 3 : Une évolution du projet a entraîné des modifications du dossier de consultation des entreprises. Ce travail supplémentaire demande un avenant ave DHA pour un montant de 21.500 € portant le marché à 790.467,78 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant n° 3.

4- Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de Mère Eglise - attribution : Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux urgents et des travaux intérieurs. Le conseil municipal à l'unanimité attribue le marché à l'agence Trubert pour un

Montant de 82.700 € HT dont 37.000 € de tranche ferme et 45.700 € de tranche conditionnelle.

5-Centre de bien-être lots 8 « béton projeté » et 10 « menuiseries intérieures saunna » - attribution : lors de la consultation, les lots 8 et 10 avaient été déclarés infructueux ; aucune offre n'ayant été déposée. Une nouvelle consultation a été lancée. Le conseil municipal à l'unanimité attribue : lot 8 : entreprise AAB : 56000 € lot 10 : entreprise SE CHARLES : 314.512 €

6- Convention d'occupation du domaine public pour les centres équestres de Superdévoluy et de la Joue du Loup : les Sabots de Vénus ont fait part de leur intention de continuer l'activité sur le Dévoluy. Une nouvelle convention à jour de la nouvelle réglementation est proposée d'une durée de 3 ans à compter du 1er/12/2016. La redevance d'occupation est de 3.200 € la 1ère année et les années suivantes une augmentation de 5 % est prévue. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention.

7- Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2017 : Pour l'assainissement, la société SAUR propose des tarifs devant être validé par le conseil municipal. Pour 2017, les tarifs fixés dans la convention sont : 0,63 € le m3 et 68 € de part fixe.

En ce qui concerne l'eau potable : pas d'augmentation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants pour 2017 :

| | eau |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| vallée | 55 € redevance fixe 0,45 € le m3 |
| station | 65 € redevance fixe 0,65 € le m3 |
| Tarif agricole | 20 € redevance fixe 0,30 € le m3 |
| Tarif eau industrielle (canons) | 0,30 € le m3 |
| assainissement | |
| Ensemble du Dévoluy | 68 € redevance fixe 0,63 € le m3 |

8- Travaux urgents Mère Eglise (couverture, assainissement périphérique...) demande de subvention DRAC et Région : En 2013/2014, le diagnostic préalable à la restauration intérieure de Mère Eglise a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux urgents qui constitueront une 1ère tranche estimée à 470.000 € HT. La DRAC a accordé sur son programme 2016 une subvention de 50 % pour un montant de 350.000€, il est propose de solliciter une subvention de 50 % pour un montant de 120.000 €. Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce projet et sollicite une subvention de l'Etat/DRAC et de 30 % de la Région sur le coût total de 470.000 € soit 141.000 €.



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

9— Cession d'une parcelle de terrain à Mr CHENU (Lachaup) : le conseil à l'unanimité approuve le principe de céder 200 m² de terrain à Mr CHENU, fixe le prix de vente à 2 € le m², précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur et qu'un bornage contradictoire devra être réalisé en associant les propriétaires voisins.

10— Examen des différentes possibilités de gestion du Camping les Auches : le gérant du camping a fait part de sa décision de rompre le contrat de délégation de services publics qui le liait à la commune jusqu'au 21/12/2017. Le conseil a pris une délibération décidant le lancement d'une procédure de concession pour exploitation d'un service public. En attendant, le camping doit fonctionner ainsi que la cantine scolaire de St Etienne. Pour ce dernier point, une solution temporaire a été acceptée par la DDCSPP avec la fourniture de repas par la cantine d'Agnières jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Concernant la gestion du camping, du gîte, la décision du Maire et de ses Adjointes est de fermer le gîte pour la saison d'hiver et de gérer en direct le camping. Pour la suite, soit on repart sur une DSP soit on propose de le vendre. Le conseil décide de demander l'avis du président de la fédération départementale de l'hôtellerie de plein air et de laisser la porte ouverte à des personnes potentiellement intéressées par l'achat du camping.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr